

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2020

43x20

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPÉTUELLE Monsieur Christian MOLTO

Monsieur Christian MOLTO, domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 18 Rue du Bergeret, la Voilerie, avait acquis à la date du 29 Octobre 2012 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 2 rang 15 N°13 pour la somme de 406 Euros.

Par lettre en date du 12 Décembre 2019, **Monsieur Christian MOLTO**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 325 Euros qui sera remboursée à **Monsieur Christian MOLTO**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Monsieur Christian MOLTO**
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 24 Janvier 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA